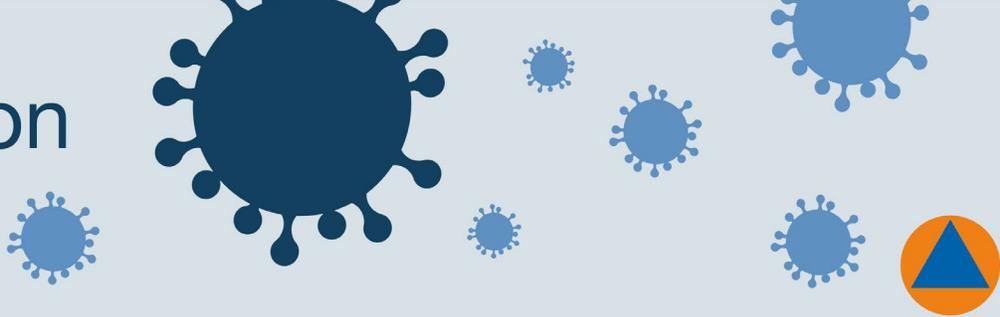


Communication COVID-19



DESTINATAIRES : Aux médecins, gestionnaires et employés du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 10 mars 2021

OBJET : Recommandations de la Direction de santé publique en matière d'isolement préventif des travailleurs de la santé et des médecins lorsque le travailleur ou un membre de son domicile présente des symptômes compatibles avec la COVID-19

La Direction de santé publique recommande que les médecins et les travailleurs de la santé soient soumis aux mêmes règles que la population générale en ce qui concerne l'isolement en présence de symptômes. En vous référant à [l'outil d'évaluation des symptômes](#) disponible sur le site du gouvernement du Québec, vous trouverez les indications suivantes d'isolement et de dépistage pour les adultes de 18 ans et plus.

Un des symptômes suivants :

- Fièvre (température buccale de 38,1°C (100,6°F) et plus)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge
- Nez qui coule ou congestion nasale (de cause inconnue)

OU

Deux des symptômes suivants :

- Maux de ventre
- Nausées (maux de cœur) ou vomissements
- Diarrhée
- Grande fatigue
- Perte d'appétit importante
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Maux de tête

...2

Si vous présentez un ou des symptômes

Si vous répondez à l'un de ces critères, vous devez vous placer en isolement et obtenir un dépistage. **En attendant votre résultat, l'ensemble de votre bulle familiale (toutes les personnes résidant au même domicile) doit aussi se mettre en isolement.**

Si un membre de votre domicile présente un ou des symptômes

La personne symptomatique doit remplir l'outil d'évaluation en fonction de son âge. Si l'outil réfère cette personne à un dépistage, celle-ci ainsi que l'ensemble de sa bulle familiale doivent demeurer en isolement en attendant le résultat du dépistage de la ou des personnes symptomatiques de la bulle. **Cette consigne s'applique également aux travailleurs de la santé.**

En résumé, si l'outil d'autoévaluation des symptômes réfère vous ou un membre de votre bulle familiale à un dépistage, vous devez vous placer en isolement préventif et donc communiquer avec le centre d'assistance COVID-19 des travailleurs et des médecins du CISSS de Chaudière-Appalaches au 418 830-7472.

Lien pour l'outil d'autoévaluation des symptômes :

<https://covid19.quebec.ca/surveys/cdd2/introduction?language=fr-ca>

« *Signature autorisée* »

D^{re} Liliana Romero, MD, MSC., FRCPC

Directrice de santé publique

Contenu et diffusion approuvés par : M. Patrick Simard